

DOSSIER DE CANDIDATURE A LA CERTIFICATION D'OPERATEUR DE DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

Prénom et nom du candidat à la certification :
(à compléter)

.....

Merci de compléter ce dossier, d'y joindre les pièces demandées, d'en parapher chaque page et de signer les deux dernières.

Nous ne pourrons pas envoyer votre convocation en cas de dossier incomplet.

DOSSIER A RETOURNER au plus tard **15 jours** avant la date de l'examen

ABCIDIA CERTIFICATION
Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage
BAL N° 60011
102, route de Limours
78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Liste des éléments à joindre impérativement au dossier

- **Chèque** du montant TTC correspondant au nombre de certification demandé à l'ordre d'Abcidia Certification
- **Deux photos d'identité récentes** qui seront utilisées pour vous identifier le jour des épreuves (Inscrire votre nom au dos)
- **Copie d'une pièce d'identité** en cours de validité.
- **Copie des justificatifs selon la certification choisie** (cf paragraphe 5).

Certification

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Amiante sans Mention | <input type="checkbox"/> Gaz | <input type="checkbox"/> CREP |
| <input type="checkbox"/> DPE Individuel | <input type="checkbox"/> Electricité | <input type="checkbox"/> Termites Métropole |
| | | <input type="checkbox"/> Termites DOM |

Certification avec mention

- | | | |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> DPE tous types de bâtiments | <input type="checkbox"/> DRIPP-CAT | <input type="checkbox"/> Amiante avec Mention |
|---|---|--|

CADRE RESERVE ABCIDIA CERTIFICATION

Date de réception du dossier	Numéro candidat	Pré requis validés O / N	Demande compléments pré requis	Dossier complet. Lancement du process d'examen
Visa et date du Gestionnaire des Certifiés ou du Directeur Qualité	Visa et date du Gestionnaire des Certifiés ou du Directeur Qualité	Visa et date du Gestionnaire des Certifiés ou du Directeur Qualité	Visa et date du Gestionnaire des Certifiés ou du Directeur Qualité	Visa et date du Gestionnaire des Certifiés ou du Directeur Qualité

1. Renseignements sur le candidat à certifier :

Le candidat remplit la partie ci-dessous, paraphe chaque page et signe la dernière page selon les modalités indiquées.

Si le candidat n'est pas salarié, ses résultats et son certificat seront envoyés à l'adresse ci-dessous.

Si le candidat a des besoins particuliers nécessitant l'aménagement de la procédure de certification (handicap, etc...), merci de joindre sa demande à ce dossier de candidature, afin que l'Organisme puisse en examiner la recevabilité.

Nom : Prénom : Né(e) le :

Adresse :

Code Postal Ville

Tél : Portable : Fax :

E mail :

2. Renseignements sur l'employeur du candidat :

Lorsque le candidat à certifier est salarié, son employeur remplit la partie ci-dessous, paraphe chaque page et signe la dernière page selon les modalités indiquées.

Les résultats sont adressés au candidat. Le certificat est envoyé à l'employeur exclusivement en un exemplaire à l'adresse ci-dessous. Toute autre disposition convenue entre le candidat et son employeur devra être notifiée par écrit à Abcidia Certification.

Société :

Prénom/Nom de la personne habilitée à représenter la société :

Fonction :

Adresse d'envoi du certificat :

Adresse d'envoi de la facture (si différente)

Tél : Portable : Fax :

E mail :

3. Tarifs au 01/09/2016

Règlement comptant joint au dossier	
Examen et surveillances	500 € HT par spécialité
Extension Mention Amiante DPE DRIPP CAT	500 € HT par spécialité
Règlement en deux fois	
Examen	300 € HT par spécialité
Règlement comptant joint au dossier	
Surveillances	250 € HT par spécialité
Règlement 8 mois après la délivrance de la certification	
Contrôle sur ouvrage réglementaire :	
Amiante avec mention- DPE avec et sans mention-DRIPP-CAT-Gaz	
➤ 2 spécialités (si les deux diagnostics sont réalisés le même jour et dans un périmètre de 15 km)	1100 € HT
➤ 3 spécialités (si les 3 diagnostics sont réalisés le même jour et dans un périmètre de 15 km)	1 400 € HT
➤ 1 spécialité	1000 € HT
Contrôle sur ouvrage en vue de l'extension DPE Mention	1000 € HT
Le règlement du contrôle sur ouvrage intervient entre le 13e et le 48e mois après délivrance de la certification.	
Un rattrapage théorique et pratique offert, puis 50€ HT par épreuve théorique à rattraper et 150 € HT par épreuve pratique à rattraper.	

Toute annulation 48h avant la date de l'évaluation entrainera une facturation de 100€ HT par spécialité. (sauf présentation d'un justificatif)

Je choisis le tarif 1 – Règlement comptant

1ère échéance (chèque joint au dossier de candidature)						
Examen + 1 ère Opération de Surveillance	1 spécialité	2 spécialités	3 spécialités	4 spécialités	5 spécialités	6 spécialités
Tarif en euros	600 € TTC 500 € HT	1200 € TTC 1000 € HT	1800 € TTC 1500 € HT	2400 € TTC 2000 € HT	3000 € TTC 2500 € HT	3600 € TTC 3000 € HT

Je choisis le tarif 2 –Règlement en deux fois

1ère échéance (chèque joint au dossier de candidature)						
	1 spécialité	2 spécialités	3 spécialités	4 spécialités	5 spécialités	6 spécialités
Tarif en euros	360 € TTC 300 € HT	720 € TTC 600 € HT	1080 € TTC 900 € HT	1440 € TTC 1200 € HT	1800 € TTC 1500€ HT	2160 € TTC 1800€ HT
2e échéance (8 mois après la délivrance de la certification)						
	1 spécialité	2 spécialités	3 spécialités	4 spécialités	5 spécialités	6 spécialités
Tarif en euros	300 € TTC 250 € HT	600 € TTC 500 € HT	900 € TTC 750 € HT	1200 € TTC 1000 € HT	1500 € TTC 1250€ HT	1800 € TTC 1500€ HT

4. Calendrier du 2ème semestre 2018 des sessions de certification organisées par ABCIDIA Certification à Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

	JUILLET	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
ELECTRICITE 9h-12h	9	11 25	9 23	6 20	4 17
GAZ 14h-17h30	9	11 25	9 23	6 20	4 17
DPE sans Mention DPE avec Mention 9h-13h30	10	12 26	10 24	7 21	5 18
AMIANTE sans Mention AMIANTE avec Mention 14h-18h	10	12 26	10 24	7 21	5 18
CREP-PLOMB 9h-12h	11	13 27	11 25	8 22	6 19
TERMITES 14h-17h30	11	13 27	11 25	8 22	6 19

Pour toute organisation de sessions d'examens en intra, ou en province, n'hésitez pas à nous contacter :

- par téléphone au 01 30 85 25 71
- par mail à l'adresse suivante veronique.delmay@abcidia-certification.fr

5. Certification Initiale Amiante sans Mention-DPE-Gaz-Electricité-CREP-Termite

Pré requis pour le DPE : BAC+ 2 bâtiment ou formation validante ou 3 ans d'expérience technique du bâtiment

Documents à fournir obligatoirement

- Photocopies des diplômes niveau **BAC + 2 bâtiment** ou justificatifs attestant **3 ans d'expériences professionnelles dans le domaine des techniques du Bâtiment**
- Curriculum Vitae
- **Pour les candidats à l'épreuve DPE : attestation de formation** de 3 jours dans les 18 mois précédant la demande.

L'attestation de formation DPE doit attester et justifier que le contenu est consacré aux compétences concernées par l'annexe 2 de l'arrêté du 13/12/2011.

- **Pour les candidats à l'épreuve CREP :** agrément PCR ou attestation de formation concernant les règles d'utilisation d'un appareil à fluorescence X

- **Pour les candidats à l'épreuve Amiante sans Mention : attestation de formation** de 3 jours dans les 18 derniers mois avant l'évaluation. **L'attestation de formation Amiante sans mention doit attester et justifier que le contenu est consacré aux compétences concernées par l'annexe 2 de l'arrêté du 25/07/2016.**

6. Extension mention DRIPP-CAT

Documents à fournir obligatoirement

- Certification CREP en cours de validité
- Justificatif d'une opération de surveillance réussie
- Agrément PCR ou attestation de formation concernant les règles d'utilisation d'un appareil à fluorescence X

7. DPE avec Mention

Pré requis : BAC+ 5 bâtiment et 1 an d'expérience technique du bâtiment ; BAC+3 bâtiment et 2 ans d'expérience technique du bâtiment ; BAC+2 bâtiment et 3 ans d'expérience technique du bâtiment

A. Cas des certifiés avec les Pré-requis :

Documents à fournir obligatoirement

- Photocopies des diplômes niveau **BAC + 5 ou BAC + 3 ou BAC + 2 ET** justificatifs attestant **3 ans ou 2 ans ou 1 an d'expérience professionnelle dans le domaine des techniques du Bâtiment**
 - Curriculum Vitae
 - **Attestation de formation de 5 jours**, dont 2 jours à minima dans les 18 mois précédant la candidature
- L'attestation de formation DPE avec Mention doit attester et justifier que le contenu est consacré aux compétences concernées par l'annexe 2 de l'arrêté du 13/12/2011.

B. Cas des certifiés n'ayant pas les pré-requis

Documents à fournir obligatoirement

- **Attestation de formation de 5 jours** dans les 18 mois précédant la candidature
- L'attestation de formation DPE avec Mention doit attester et justifier que le contenu est consacré aux compétences concernées par l'annexe 2 de l'arrêté du 13/12/2011.
- Copie justifiant d'un contrôle sur ouvrage réussi (si ce CSO est effectué avant le début de la 2^{ème} année, il ne remplace pas le CSO prévu dans le processus de surveillance réglementaire).

8. Amiante avec Mention

Pré requis : BAC+ 2 bâtiment et 3 ans d'expérience technique du bâtiment ; BAC+3 bâtiment et 2 ans d'expérience technique du bâtiment ; BAC+5 bâtiment et 1 ans d'expérience technique du bâtiment

Documents à fournir obligatoirement

- Photocopies des diplômes niveau **BAC + 2 ou BAC + 3 ou BAC + 5 ET** justificatifs attestant **3 ans ou 2 ans ou 1 an d'expérience professionnelle dans le domaine des techniques du Bâtiment**
 - Curriculum Vitae
 - **Attestation de formation de 5 jours**, dans les 18 mois précédant la candidature
- L'attestation de formation Amiante avec MENTION doit attester et justifier que le contenu est consacré aux compétences concernées par l'annexe 2 de l'arrêté du 25/07/2016.

9. Engagement des parties

Abcidia certification s'engage à :

- mettre à disposition du candidat et de son employeur les documents utiles pour la bonne compréhension des modalités de passage des examens, de délivrance et du maintien de la certification.
- respecter la confidentialité des informations communiquées par le candidat.
- respecter la confidentialité des notes d'examen attribuées au candidat qui en est le seul destinataire.

Le candidat reconnaît avoir pris connaissance des documents précités.

Il s'engage à ne pas frauder lors du passage des examens, à respecter les consignes données par Abcidia Certification lors des épreuves et à garder confidentielles les informations sur le contenu des examens organisés par Abcidia Certification.

L'employeur du candidat déclare avoir pris connaissance des documents concernant les modalités de passage des examens, de délivrance et du maintien de la certification.

La délivrance de la certification ne sera effective qu'après règlement de la prestation à Abcidia Certification. En cas de paiement en deux fois, le non-paiement de la seconde échéance entraîne la suspension de la certification jusqu'à son règlement.

<p>Le candidat (prénom-nom)</p>	<p>Mention manuscrite « bon pour accord »/ date/signature</p>
<p>L'employeur (prénom-nom-qualité)</p>	<p>Mention manuscrite « bon pour accord »/ date/signature/cachet de la société</p>

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

OPERATEUR DE DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

Je soussigné(e).....

M'engage à respecter la confidentialité des informations dont j'aurai connaissance dans le cadre des sessions d'examen organisées par ABCIDIA CERTIFICATION ;

Affirme avoir pris bonne connaissance des règles d'utilisation de la marque « certifié abcidia certification –Opérateur de diagnostics immobiliers » et m'engage à les respecter ;

M'engage à communiquer à ABCIDIA CERTIFICATION sans délai, toutes modifications relatives à mon activité professionnelle, et particulièrement celles qui me mettraient dans l'incapacité à continuer à satisfaire aux exigences de la certification (changement de coordonnées professionnelles, de statut, cessation temporaire de mon activité pour raisons personnelles, médicales,...) ;

M'engage à mettre en place les dispositions nécessaires pour fournir à ABCIDIA CERTIFICATION les documents qui me seront demandés dans le cadre de la surveillance et du contrôle sur ouvrage (registre de réclamation, liste des rapports, rapports, attestations diverses...) ;

Déclare sur l'honneur ne pas être déjà titulaire de certifications dans les domaines pour lesquels je suis candidat.

Affirme avoir pris connaissance des sanctions encourues en cas de non respect des différentes dispositions du référentiel de certification mis en place par ABCIDIA CERTIFICATION (suspension / retrait de la certification, action judiciaire le cas échéant...) ;

Fait à le.....

Signature

POUR TOUTE PRECISION, N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER

Vos interlocuteurs : Hervé POGAM – Véronique DELMAY
herve.pogam@abcidia-certification.fr/veronique.delmay@abcidia-certification.fr

Téléphone : 01 30 85 25 71 - www.abcidia-certification.fr